

Compte Rendu

Réunion de Bureau du

Conseil Français des Confréries



Le Bureau du Conseil Français des Confréries convoqué régulièrement, s'est réuni le Mardi 15 Octobre 2019 à 15h00 au Gîte de CHAMPLAY – 36110 VINEUIL, pour débattre des points mis à l'ordre du jour.

Présents : Solange MOREAU Présidente, Jean-Pierre ROUSSEL Secrétaire, Annie GARNIER Secrétaire-adjointe, Henri-Pierre GAUTIER Trésorier, Edmond-Louis SIMONEAU Chargé de missions -Serge BUCHARD Trésorier-adjoint .

Excusés : Georges JEGOU Vice-président – Jean RUAULT Vice Président.

Ouverture de la Réunion par la Présidente Solange MOREAU qui souhaite la bienvenue et remercie les membres qui ont fait le déplacement. Puis Solange nous informe que la Gîte de Champlay VINEUIL ne sera plus disponible à compter du 1 Janvier 2020, elle devra chercher un autre endroit pour nos réunions.

L'ensemble du Bureau souhaiterait rester sur la région Centre, voir avec le CA

Après divers échanges Solange se chargera de chercher en endroit qui correspondra à nos besoins. (réunions, repas, hébergement)

* **Compte rendu du 12 Juin 2019** : Adopté à l'unanimité, après la modification demandée par Michel DEVOT à savoir que la fonction de Michel MELLA n'est pas Grand Maître de la Confrérie mais représentant auprès du Conseil Français.

* **Point sur les cotisations** : 286 cotisations dont 31 nouveaux et 28 à relancer. La confrérie de la Capitainerie des Mariniers de Boé (47) est dissoute. 5 Groupements sur les 11 sont à jour de la cotisation.

N'ont pas payé les Groupements BOURGOGNE – Ambassade du Centre – COCORICO – Académie Midi Pyrénées – PA.C.A. et Poitou Charente. Henry-Pierre propose une relance par écrit. *Objectif 300 adhérents*. Le point a été fait concernant les Confréries à recontacter. Certains seront présents au CA.

* **Bilan à ce jour** 2846,20 deux chèques non encaissés : 13,96 et 91,86. Les frais de déplacement pour le C.A. se montent à 523,11€. Les dépenses totales liées aux réunions hors A.G. 1624,38€.

Edmond-Louis propose une augmentation des frais de déplacements qui sont actuellement de 0,062 du km plus 50% du péage.

Après concertation : Il a été retenu :

Voiture Routière diesel, 1,5€ l – itinéraire conseillé par Michelin pour les Kms et 50% du péage.

Cette décision sera proposée au C.A. de cet après-midi et valable pour 2020.

* Aide à l'Ambassade des Hauts de France pour l'élaboration d'un document lors de leur Assemblée Générale. (Dossier que la présidente n'avait pas reçu) Facture : Montant 1512,63€ aide 257,40€ ce qui représente 20% des cotisations et 25% de la facture.

* Reconnaissance bénévolat : Le projet est abandonné. Edmond-Louis trouve que la Broche à 4€ est trop chère.

* Action du Conseil Français des Confréries : Que peut-on apporter aux Confréries . . . quels projets pour 2020 ?.. que fait le Conseil ?

- Dommage que certaines confréries soient bridées par leur Ambassade et ne soient pas libres de cotiser au Conseil Français des Confréries.

- Annie propose que le Conseil soit plus représenté lors de A.G. des Groupements, Solange ne peut pas être partout.

- Edmond-Louis propose l'achat d'un Roll Up qui serait mis à disposition des groupements pour représenter symboliquement la présence du Conseil Français. Il y a deux dimensions, à voir avec le CA.

- Rappeler les actions « SACEM MACIF HÔTEL »

- Serge invite le Conseil Français à l'A.G. des Hauts de France le 27 Février 2020 à CAMBRAI.

* Point sur l'achat des ordinateurs. Pas encore commandés, car Edmond-Louis seul a trouvé que sur le 1^{er} devis ils manquent un peu de « puissance ». Le deuxième devis n'étant pas parvenu aux destinataires, la décision est prise et Henri-Pierre est chargé de les commander.

* Henri-Pierre propose qu'une revue annuelle éditée par le Conseil Français ...voir une recette sur une page par confrérie et par région. Chacun doit y réfléchir. (Voir la question du nombre de confréries par Groupement)

* Les cartes 2020 – Il faudrait que les GM distribuent les cartes à leurs confrères. Certains confrères ne sont pas au courant des avantages liés à ces cartes.

* L'A.G. pour Yerres (Essonne) prévue initialement les 18 ou 25 avril serait fixée au 02 Mai 2020, date qui ne permet pas à certains membres du bureau d'y assister. Solange avait informé Michel DEVOT qu'il y avait beaucoup de chapitres en Mai. A voir avec Michel Devot et Michel Mella à la réunion de CA.

Questions diverses.

Serge demande pourquoi adhérer à une Ambassade et ne pas adhérer directement au Conseil Français, au même titre certaines confréries cotisent directement au Conseil, sans passer par l'Ambassade ... c'est un choix ...

Jean-Pierre signale que la Confrérie des Rillettes Comtoises Fumées a fait un courrier aux services fiscaux, Joignant un dossier complet concernant la vente de leurs produits. La confrérie se fait représenter par un avocat pour défendre leurs intérêts lors de la réunion avec les Services Fiscaux. A suivre ...

Le bureau a reçu par l'intermédiaire de la présidente un compte-rendu d'une réunion qui s'est tenue à La Rochelle Le 4 Octobre dernier, entre messieurs DEGORCEIX, LE QUINTREC et Yvon JOUSSON qui faisait état de la création d'une future fédération Nationale avec éventuellement la reconnaissance des confréries auprès de l'UNESCO. Après échange, il a été remarqué que toutes les confréries sont déjà reconnues dans le même dossier que le repas gastronomique des français. Il faut s'attendre à un fort démarchage.

Prochaine réunion Bureau et C.A. les 10 / 11 Mars 2020 ou 17 / 18.... A voir avec le CA

_Clôture de la réunion du Bureau.

Les Actions qui ont pour objet les décisions prises lors de la réunion du bureau du Conseil Français des Confréries en date du 15 Octobre 2019 à CHAMPLAY 36110 VINEUIL, doivent être sous peine d'échéance, être introduite par les opposants ou défallants dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la notification par mail qui leur est faite à la diligence du Bureau.

Solange MOREAU
Présidente

Jean-Pierre ROUSSEL
Secrétaire